

Adhésion de la Ville à l'Association «Entreprendre Villes et Quartiers»

M. l'Adjoint FUSTER, Rapporteur : L'association «Entreprendre Ville et Quartiers» regroupe les villes françaises qui disposent d'une Zone Franche Urbaine sur leur territoire.

L'Association est le partenaire privilégié des pouvoirs publics, ministères, URSSAF. Elle offre un service de conseil à ses adhérents notamment à partir de l'expérience vécue dans les ZFU existantes.

Il est proposé au Conseil Municipal d'adhérer à cette Association.

Le coût de l'adhésion est de 6 097,96 €.

En cas d'accord, cette cotisation sera prélevée sur le compte 92.90.6281 service 30200, alimenté par un virement du compte 92.90.6068 service 30200 de 6 098 €.

Le Conseil Municipal est invité à en décider.

«M. LE MAIRE : C'est quelque chose d'important, c'est une association qui nous aide dans le cadre de la Zone Franche Urbaine. Vous allez être d'accord, elle est dirigée par un député que nous connaissons bien à Besançon puisqu'il s'agit d'Yves JEGO qui est un ancien de la rue de Dole, maire de Montereau».

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.

Récépissé préfectoral du 24 octobre 2003.